



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	3
Votants :	18
Date de convocation :	12/01/2024
Votes Pour :	17
Votes Contre :	1
Abstentions :	-

Séance du jeudi 25 janvier 2024 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Jacques FAUBEC donne procuration à Jean-Michel BLAY, Brigitte LALANNE BAJON à Géraldine DUTREY, Martine DAREUX à Jacques GABRIEL.

ABSENT : Radouane KHABBAL,

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024_010

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Convention de partenariat pour la gestion des chats errants avec l'Association « 30 Millions d'amis »

VU l'article 515-14 du Code civil ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-24, L2212-1, L2212-2 ;

VU les articles L211-19, L211-22 et L211-24 du code rural et de la pêche maritime (CRPM), vu les articles L211-27 et R 211-12 du CRPM ;

CONSIDERANT la prolifération des chats errants sur la Commune de PAVIE ;

CONSIDERANT les risques sanitaires et les gênes susceptibles d'être engendrés par les chats errants ;

CONSIDERANT que cette population féline croit de manière importante en l'absence de maîtrise de leur reproduction ;

CONSIDERANT que la méthode « capture-stérilisation-relâché » est la seule méthode efficace pour stabiliser une population d'animaux errants.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de partenariat avec l'association de protection animale « 30 Millions d'amis » relative à la capture de chats errants en vue de leur stérilisation et de leur identification dans le cadre du dispositif « chats libres ».

Il indique qu'une convention est à passer avec les cabinets vétérinaires susceptibles de procéder aux stérilisations, dans le cadre des conditions fixées par la convention de « 30 Millions d'amis » pour la campagne de stérilisation 2024.

D2024_010

De même, la capture des chats sera réalisée par l'association le Gang des Matous par convention entre l'association et la commune.

Après lecture des projets de convention, il demande au Conseil de se prononcer sur leurs signatures.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat, telle qu'annexée, avec l'association de protection animale « 30 Millions d'amis », relative à la capture de chats errants en vue de leur stérilisation et de leur identification dans le cadre du dispositif « chats libres ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 16 avril 2024

Le Maire

Jean -Michel BLAY

